



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/09

L'an deux mille vingt trois à 14h00

Le 9 mars

Date de convocation	2 mars 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M. Jean François GOSSET
Mme Inès DE MONTGON
Mme MARZIA DE BONI
M. Bernard DEKENS
M J-Claude JACQUEMART (représente Mme FLORES)
M. Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Pascal MAUROY
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Hervé CORVISIER
M. Alain REUTER
M. Jean Yves JONET

M Gery TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M. Dominique COLLIN
M. Alain DUPOMMIER
M. Claude VALDENAIRE
M. Kevin GENGOUX
M. Yannick ROSSATO
M. André LIEBEAUX
M. Eric GILLARDIN
M Michel NORMAND
Mme Valérie WOITIER
Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
Mme Pascale GAILLOT (pv de M MENONVILLE)

Objet de la délibération :

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/09

Objet de la délibération :

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT

En conformité avec les dispositions du Règlement Budgétaire et Financier de l'Etablissement, l'EPAMA aura recourt à la gestion de crédits en autorisations d'engagement pour les nouvelles opérations qui s'y prêtent, à savoir celles dont la temporalité est longue et/ou le montant est élevé, afin de ne pas appeler la totalité des crédits dès le lancement du projet.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Syndical a pris connaissance du contenu et des enjeux du Projet MICCA. Le plan de financement pour la période 2023-2026 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires (at 64118)	386 000,00 €	Recettes sur dép EPAMA	462 936,00 €
- chargé de projet micca 0,9 ETP	216 000,00 €	art 7477 fonds INTERREG	
- Assistant Chef de projet Micca 1ETP	120 000,00 €		
- Prépa et développement du projet	50 000,00 €	Rembt des partenaires sur partie des frais EPAMA (salaires, prestations externalisées)	172 868,00 €
frais administratifs (art 6188) (téléphone, frais postaux, fournitures, internet...)	50 400,00 €	Subvention d'équilibre de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau	120 000,00 €
frais déplacement et de restauration	20 160,00 €	Participation EPAMA	15 756,00 €
Prestations externalisées (Formation diplomatie de l'eau, serious game, audit, communication, frais de réunion partenaires...)	315 000,00 €		
Reversement des fonds FEDER aux p art 65	5 168 344,00 €	Recettes sur projets des partenaires art 7477 INTERREG	5 168 344,00 €
TOTAL DEPENSES	5 939 904,00 €	TOTAL RECETTES	5 939 904,00 €

Les crédits de paiements à ouvrir par année sont donc les suivants :

année 2023 :	1 484 976 €
année 2024 :	1 484 976 €
année 2025 :	1 484 976 €
année 2026 :	1 484 976 €

Cas particulier de la M57 :

La M57 a supprimé les dépenses imprévues pour les remplacer par la fongibilité des crédits. Une exception demeure : la M57 permet d'inscrire un montant de dépenses imprévues concernant des

autorisations de programme ou autorisations d'engagement, voté par l'organe délibérant, dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Après avis du Bureau Syndical,
Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme d'un montant global de 5 939 904€ pour 2023/2026
- **APPROUVE** la répartition des crédits de paiements de 1 484 976€ par an
- **PREND ACTE** de la possibilité d'inscription de dépenses imprévues votées dans le cadre des autorisations de programmes lors du vote du budget.



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

